

# Jean-Jaques Scherer

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **23 (1878)**

Heft 24

PDF erstellt am: **18.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quement réservées aux courriers et aux officiers russes en mission en sorte que encore de ce côté les officiers suisses ne trouvèrent aucune ressource. C'est dans ces conditions qu'ils arrivèrent à Tirnova où ils achetèrent 4 chevaux avec leur équipement pour 1000 francs. Ces chevaux ne possédaient aucune qualité particulière ; quant au dressage, il n'en était pas question ce qui ne facilitait pas l'usage de ces toutes petites bêtes.

Si, par suite de l'acquisition de ces chevaux, les deux officiers avaient gagné quelque chose dans leurs moyens de locomotion, il en était tout le contraire au point de vue de la subsistance, les fourrages étaient surtout très rares, en sorte qu'il arriva plusieurs fois, que montés à cheval le matin, ils n'avaient rien pris, ni eux, ni leurs bêtes pendant une étape de 10 à 12 heures.

Les difficultés augmentent à mesure que l'on s'engage dans les Balkans. Les passes des Balkans ont une faible pente sur le versant nord, mais sont très abruptes sur le versant sud ; les routes sont particulièrement mauvaises dans cette partie.

Le premier passage des Balkans fut, pour nos deux officiers, une entreprise particulièrement difficile, si l'on considère surtout qu'il s'effectua en partie de nuit sur un terrain couvert de neige et de glace et qu'il arrivait souvent qu'homme et cheval roulaient ensemble sur la pente de la montagne. Sur le versant sud, les chemins étaient meilleurs ; là le terrain est moins profond et consiste en grande partie en pâturages ; par contre, le temps était toujours très mauvais. (A suivre.)

---

### † Jean-Jaques Scherer.

Ainsi que le laissent prévoir les bulletins publiés depuis quelques jours sur l'état de santé du colonel et conseiller fédéral SCHERER, cet honorable magistrat est mort, le 23 décembre, à 4 1/2 heures de l'après-midi.

C'est une perte pour l'armée fédérale dont il était un officier distingué, pour son canton d'origine qu'il a servi avec dévouement et pour la Suisse tout entière qui regrettera plus d'une fois le vide qu'il laisse au sein du Conseil fédéral.

J.-J. Scherer est né en 1825 à Schœnenberg, canton de Zurich. Son père, agronome, élevait des chevaux qu'il vendait en Italie ; il s'était créé dans ce pays des relations étendues ; il destinait son fils au commerce, et à l'âge de 16 ans il l'envoyait à Milan où il fit son apprentissage dans une maison suisse. Le futur conseiller fédéral apprit ainsi l'italien et le parlait avec une pureté remarquable pour un Allemand. Nous avons souvent entendu l'homme d'Etat parler avec plaisir de ses beaux jours passés en Italie.

En 1843, le jeune homme revint en Suisse, il fit son école de recrue de cavalerie en 1846 à Winterthur ; il était brigadier pendant la campagne du Sonderbund. En 1848, il suivit un cours d'instruction et en 1850 il entra lieutenant dans l'état-major. Il était capitaine en 1852 et il fut nommé en même temps instructeur de 2<sup>e</sup> classe dans la cavalerie. En 1856 il était major, en 1860 lieut.-colonel et en 1865 colonel fédéral.

En 1860, il fonda une maison de commerce à Birmingham ; nous le

retrouvons en 1864 membre du Grand Conseil de Zurich et appartenant à la minorité démocratique.

En 1865, il était nommé instructeur-chef de la cavalerie, poste qu'il quitta en 1866 pour entrer au Conseil d'Etat, où il siégea jusqu'en 1871, époque à laquelle il fut nommé député au Conseil national.

En 1868, le Conseil fédéral envoya M. Scherer en mission militaire en Italie. L'année 1870 le trouva chef du département militaire du canton de Zurich, il eut à cette occasion les mesures administratives à prendre pour l'internement. La démission de M. Dubs comme membre du Conseil fédéral laissait une vacance pour Zurich au Conseil fédéral, il y fut nommé contre M. Anderwert ; il voulut néanmoins commander comme divisionnaire le rassemblement de troupes de 1872, sur la Sitter. M. Scherer débuta aux finances fédérales, puis il passa au département des chemins de fer. En 1875 il était élu président de la Confédération, et en 1876 il reprit la direction du département militaire.

Dans le courant de 1878, prévoyant un revirement, il s'était décidé, en homme modeste, à s'accomoder de ce qui pourrait arriver, et il avait repris possession de sa maison à Winterthour, se contentant d'un logement de garçon à Berne. Le 40 Décembre, les Chambres fédérales le réalisaient pour trois ans membre du gouvernement fédéral. M<sup>me</sup> Scherer était venue à Berne féliciter son époux de sa réélection ou pour aviser en cas de non-réélection. Peu de jours après, un refroidissement subit força M. Scherer de se mettre au lit, une inflammation intestinale très violente se déclara, et M<sup>me</sup> Scherer, au lieu de prendre part au témoignage d'estime que les magistrats de la nation avaient donné à son mari, dut s'installer au chevet du malade

M. Scherer était un homme modeste, simple, d'un caractère austère et plein de dignité ; il prenait une part active à la conversation ; son langage était empreint de l'esprit pratique de l'homme qui a vu, voyagé et fait l'expérience de la vie. Comme magistrat, ses principes démocratiques ne déviaient pas, c'était un homme à perdre son fauteuil, mais à garder ses convictions. Laborieux et consciencieux serviteur du pays, il donnait l'exemple de la régularité. C'était un bon administrateur.

Les obsèques auront lieu, par les soins du Conseil fédéral et du gouvernement zuricois, à Winterthour, le vendredi 27 courant, à 4 heures après-midi.

*(Nouvelliste Vaudois.)*

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le rassemblement de troupes de la 1<sup>re</sup> division, qui aura lieu l'année prochaine, est projeté comme suit : le terrain des manœuvres sera entre Echallens et Yverdon. Cours préparatoire du 3 au 12 septembre. Manœuvres du 13 au 21 septembre. L'état-major de la division sera à Lausanne. La compagnie de guides n<sup>o</sup> 1, à Lausanne. L'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade et du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, à Yverdon. L'état-major du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Pomy. Troupes à Pomy, Cuarny et Cronay. L'état-major de la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie, sera à Echallens. L'état-major et les troupes du 3<sup>e</sup> régiment, à Vuarrens, Villars-le-Terroir et Fey. L'état-major du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie sera à Poliez-le-grand, et les troupes à Poliez-le-grand, Poliez-Pittet, Bottens et Assens. Le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 1 sera à Lausanne ; le bataillon d'infanterie n<sup>o</sup> 93, à Echallens ; le régiment de dragons n<sup>o</sup> 1, à Moudon et environs ; l'artillerie et le parc, à Bière et environs ; le bataillon du génie et le train, à Genève ou Bex ; les troupes d'administration, à Echallens ; les troupes sanitaires et les lazarets de campagne à Lausanne.

ST-GALL. — Samedi 30 novembre a été célébré, à Rapperswyl, le quarante-huitième anniversaire de la guerre de l'indépendance polonaise. Après le service divin à la mémoire des héros qui ont succombé sur le champ de bataille, une séance